Chaban entre en lice

C'est une interview-événement que Jacques Chaban-Delmas a accordée au « Point ». Il entre en lice pour le poste de Premier ministre en mars 1986. Et il explique ce qu'il entend faire à Matignon.

Le Point : Comment envisagez-vous la campagne électorale ?

Jacques Chaban-Delmas : A l'approche de l'élection législative, les positions se renforcent de part et d'autre. Les expressions se durcissent. Le renforcement s'opère par l'union. Ainsi, au Parti socialiste, la synthèse réalisée au congrès de Toulouse sous l'empire de la nécessité est sans doute la mise sous le boisseau des ambitions futures pour 1988. Ainsi dans l'opposition verra-t-on davantage de listes d'union que prévu initialement, et sans doute des précautions prises par les trois principaux cavaliers tournés vers 1988, afin d'éviter tous effets contraires d'ici à six mois.

L.P. : Cela signifie-t-il un durcissement du débat ?

J.C.-D. : Il va se manifester en effet un manichéisme total. Au lendemain de la campagne, cependant, les réalités s'imposeront à partir des résultats en sièges obtenus à l'Assemblée nationale. Il faut rappeler qu'aucun résultat n'est acquis d'avance. L'opposition doit s'en pénétrer, même si le rejet du socialisme est justement fort aujourd'hui.

L.P. : Si l'opposition l'emporte, quelles difficultés va-t-elle rencontrer ?

J.C.-D. : Le problème de la cohabitation ne se posera plus en termes théoriques (qui est pour et qui est contre ? — ce qui n'a pas grand sens), mais en termes pratiques sous la pression de contraintes inévitables.

L.P. : Quelles contraintes ?

J.C.-D. : Contraintes pour le président de la République, qui aura à admettre concrètement que le gouvernement *« déterminera et conduira la politique de la nation »*, conformément à l'article 20 de la Constitution, qui n'a encore jamais été appliqué. Contraintes pour la nouvelle majorité, qui aura à prendre la charge et les risques indéniables du gouvernement à partir du moment où le président de la République aura désigné un membre de cette majorité, non plus comme depuis 1958 en tant que « son » Premier ministre, mais comme Premier ministre de la République. C'est pourquoi il est vain, inutile, et même dangereux, de continuer à ratiociner sur la cohabitation ?

L.P. : Quelle est cependant votre lecture de la Constitution ?

J.C.-D. : Moi, je n'en ai pas de lecture personnelle. J'ai celle du général de Gaulle. En 1962, après l'attentat du Petit-Clamart, quand le Général a décidé de renforcer la position de ceux qui viendraient après lui à l'Elysée, je lui ai dit que l'article 20 de la Constitution ne tenait plus la route. *« C'est vrai,* m'a-t-il répondu, *réfléchissez-y et venez m'en reparler. »* Je suis donc revenu avec des projets de texte, notamment avec une nouvelle rédaction de l'article 20 qui transférait au président de la République la détermination de la politique de la nation. Il m'a dit : *« Vous avez la logique pour vous, mais nous ne savons pas ce que sera l'avenir, alors ne changeons rien. Ne portons pas atteinte à l'élasticité de notre Constitution. »* En effet, à la surprise de beaucoup, on n'a pas changé une virgule du texte. D'ailleurs, Alain Peyrefitte porte sur ce sujet un témoignage irrécusable. Sur le plan constitutionnel, la situation est donc gérable.

Avec D. Jeambar et C. Pégard

PHOTO DEFAL

L.P. : Vous êtes donc en désaccord avec Raymond Barre, qui juge la cohabitation impossible ?

J.C.-D. : Chacun est libre de ses opinions. Evidemment, la mise en œuvre de la cohabitation comporte des risques indéniables pour le gouvernement, mais aussi des inconvénients pour le Président. Le gouvernement sera placé en porte à faux, car il n'obtiendra pas de résultats immédiats... A moins de jouer l'intérim apaisant et de reporter les problèmes, mais ce ne serait plus un gouvernement, ce serait un syndic de liquidation ! Le nouveau gouvernement devra viser le long terme. Il finira donc, vraisemblablement, en mauvaise posture en 1988. La majorité qui l'aura soutenu aussi. Et le Président, qui prendra le pays à témoin de ces premiers résultats défavorables, peut retrouver des chances. Je suis, sur ce point, d'accord avec Raymond Barre. Mais Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac ne se dissimulent pas non plus les risques. Cela dit, des élus qui ne gouverneraient pas ? Vous imaginez le bide... Ils ne s'en relèveraient pas. 1988, alors, serait réglé. Nécessité fait loi.

L.P. : Envisagez-vous l'hypothèse d'une majorité UDF-RPR-PS ?

J.C.-D. : L'opposition veut une alternance nette. C'est l'hypothèse retenue pour une éventuelle cohabitation.

L.P. : La Cinquième République n'est-elle pas agonisante dès lors qu'on a opté pour la proportionnelle comme mode de scrutin ?

J.C.-D. : C'est, en effet, une menace extrêmement sérieuse qui s'exécutera irrémédiablement et renforcera ses effets nocifs avec le temps. Les électeurs sont dessaisis du droit d'élire leurs députés. Les partis politiques dirigent la manœuvre. Dans un second temps — et c'est d'ailleurs d'une certaine manière déjà le cas — on verra se fracturer les groupes. On reviendra à des majorités successives, différentes, et donc à ce qui a été le plus dommageable pour la France de 1947 à 1958. La nouvelle majorité, c'est vrai, aura entre les mains le sort de la Cinquième République, et même de la République. Il lui faudra beaucoup de conscience, et il faudra beaucoup de fermeté au Premier ministre pour freiner une dérive qui conduirait à la déliquescence. La meilleure des actions est donc de rétablir le scrutin majoritaire.

> **« Ce que je ferai si je retourne à Matignon. »**

Jacques Chaban-Delmas

L.P. : Dans les conditions — périlleuses — que vous venez d'évoquer, accepteriez-vous d'aller à Matignon ?

J.C.-D. : La question ne se pose pas en ces termes : on peut être candidat à tous les postes, sauf à ceux qui dépendent d'un seul, le président de la République en l'espèce. D'autre part, j'ai l'expérience du gouvernement et de Matignon. Je n'y ai pas disposé de la liberté d'action pour apporter à la France, aux Français, ce que je croyais pouvoir leur apporter. J'en ai conservé un immense regret. Croyez-moi, je ne retournerai pas à Matignon pour le plaisir d'y retourner, et si vous m'y revoyiez, c'est qu'il serait convenu que je dirigerais le pays selon les orientations de la nouvelle majorité, mais aussi avec mon style et mes aspirations, qui n'ont pas varié.

L.P. : A Matignon, que feriez-vous ?

J.C.-D. : Pas d'idéologie, pas de revanche, pas de razzia sur les postes, mais une action gouvernementale rapide, claire et déterminée. En bref, une alternance maîtrisée. Il faut être net sur les objectifs sans entrer d'avance dans le détail des mesures. Ce n'est qu'après un « état des lieux » que le gouvernement pourra réellement choisir, décider et agir. Cet « état des lieux » devra s'accompagner d'un « tri » pour conserver, et si possible développer, ce qui ira dans le bon sens, pour supprimer ce qui ira dans le mauvais, et enfin pour ajouter les innovations caractérisant non seulement « le changement du changement », mais une nouvelle donne devant conduire à une société plus juste, plus humaine, et de ce fait susceptible de provoquer l'ardeur et la confiance de nos compatriotes, sans lesquelles aucune politique gouvernementale ne réussira.

L.P. : Plus concrètement, prenons des problèmes précis. D'abord, entre moins de déficit budgétaire et moins d'impôts, que choisissez-vous ?

J.C.-D. : La baisse des prélèvements est un des principaux moyens d'une nouvelle donne. Mais je crains que l'« état des lieux » ne révèle un déficit réel plus proche de 4 % du PIB que des 3,3 % annoncés. Dans ces conditions, la réduction du déficit serait non seulement prioritaire, mais préalable.

L.P. : Sur le chômage, avez-vous une marge de manœuvre ?

J.C.-D. : Il faut être clair. Personne ne connaît le remède miracle. Or la situation est intolérable. Notre action devra passer par la modernisation, la formation et une plus grande intégration des économies européennes. Ajoutons à cela l'assouplissement des règles de gestion des personnels et d'organisation du temps de travail. Il ne faut pas se dissimuler cependant que le nombre des demandeurs d'emploi au 1er janvier 1987 sera sans doute supérieur à celui du 1er janvier 1986, car se produit en ce moment dans un grand nombre d'entreprises une rétention d'effectifs dans l'attente de mars 1986. Il faudra bien, en outre, rétablir la vérité des chiffres.

L.P. : Mais le temps ne va-t-il pas jouer contre vous ?

J.C.-D. : Le gouvernement de 1986 connaîtra le terme de son existence en 1988. De son côté, l'Assemblée nationale ne sera pas assurée d'une durée de cinq ans. Néanmoins, l'un et l'autre devront éviter de borner leur regard au court terme, mais au contraire ambitionner d'influer sur des termes plus éloignés. Il devra s'agir d'un programme de législature : faire face à l'immédiat sera nécessaire, mais en préparant les suites, des réformes de structure devant être décidées, préparées et engagées. Allégement des charges fiscales et sociales : oui, dans la mesure constatée du possible, mais aussi dans la perspective d'une réforme des systèmes. Dénationalisations : oui, mais aussi désétatisation des entreprises qui ne pourraient que rester nationales, et dans le cadre beaucoup plus large d'un réexamen du rôle de l'Etat et de l'assouplissement de structures administratives rigidifiées au plus haut point, et de ce fait devenues la meilleure et la pire des choses. Faire des chercheurs, des fonctionnaires, dernière invention du pouvoir, c'est prodigieux... d'absurdité. Il en faudra autant pour tout ce qui concourt à faire de notre société une société aussi bloquée et sans doute plus qu'il y a quinze ans, lorsque je me suis attaqué à sa sclérose. A ce prix, à l'effet d'annonce, comme à la prise de mesures immédiates significatives, les « moins de 50, de 40, de 30 ans » se déclencheront et lanceront leur dynamisme dans l'action. Alors, la France connaîtra de nouvelles aurores. ●

(Propos recueillis par Denis Jeambar et Catherine Pégard)